

T: +33 (0)3 88 41 20 18 F: +33 (0)3 88 41 27 30 www.echr.coe.int

Monsieur Sergei ZIABLITSEV FORUM DES REFUGIES 111, Boulevard de la Madeleine CS 91035 06004 NICE CEDEX FRANCE

CEDH-LF2.7R SPR/ERO/rki

Strasbourg, le 8 janvier 2021

PAR COURRIER ET PAR EMAIL Total des pages : 1

Requête nº 51529/20 Ziablitsev c. France

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier portant cachet postal du 4 janvier 2021 et j'en prends note.

Eu égard aux informations figurant dans ce courrier, je vous indique que <u>les informations</u> contenues dans la lettre de la Cour qui vous a été communiquée le 9 décembre 2020 restent valables.

Afin de compléter votre dossier, vous voudrez bien nous faire parvenir les informations et documents suivants pour le 22 janvier 2021 au plus tard :

- la preuve que vous n'êtes plus hébergé et sans ressources ;
- les décisions du tribunal administratif de Nice de décembre 2020 ;
- tout élément relatif aux suites apportées à votre demande d'asile, le cas échéant par la Cour nationale du droit d'asile ;
- tout document attestant que vous avez obtenu/obtiendrez une nouvelle attestation de demande d'asile au-delà du 16 janvier 2021 ;
- la preuve que vous avez contacté la direction territoriale de l'OFII de Nice pour solliciter le rétablissement de vos conditions matérielles d'accueil, tel qu'indiqué dans le courrier du Défenseur des droits du 21 octobre 2020.

A réception de ces informations et documents, le fond de votre requête sera examiné dès que possible et vous serez tenu informé de la décision prise par la Cour.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

K. Ryngielewicz

Chef de la section de filtrage

